



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### RECONNAISSANCE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES EN CALAMITÉ AGRICOLE SUITE À SÉCHERESSE 2022

à Pau, le 27 janvier 2023

Le 9 décembre 2022, le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) a reconnu la sécheresse au titre de calamité agricole pour la totalité du département des Pyrénées Atlantiques.

À ce titre, les agriculteurs du département ayant subi des pertes éligibles au régime des calamités agricoles peuvent faire leur demande d'indemnisation :

depuis le lundi 16 janvier 2023 jusqu'au jeudi 16 mars 2023 inclus.

Peuvent constituer un dossier de demande d'indemnisation, les agriculteurs déplorant des **pertes de récolte sur prairies et parcours** dans toutes les communes des Pyrénées-Atlantiques. Les dossiers sont déposés via le dispositif de téléprocédure du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (TELECALAM).

Les documents d'aide et d'information relatifs à la télédéclaration sont téléchargeables depuis le site de la préfecture des Pyrénées Atlantiques, à partir du lien ci-dessous :

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Les-aides-agricoles/Calamites-agricoles>

Pour un appui à la constitution de votre dossier, vous pouvez contacter le service Agriculture de la DDTM au 05 59 80 87 33.

---

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : [pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

---

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64    